

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 1^{er} juin 2021
ORDRE DU JOUR

L'an deux mil vingt et un, le 1er du mois de juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 26 mai 2021.

Étaient présents : BODET Philippe, Maire, GRIMAUD Roxane, 1^{ère} Adjointe, CHAPOT Benoît, 2^{ème} Adjoint, FEVRE Céline, 3^{ème} Adjointe, JAFFRE Samuel, PLAGNE Sébastien, DEBENAIS Amélie, FONTAINE Patrick, FONTAINE Patrick, VERBIESE Guillaume, CEYRAL Julien, MACHET Anaïs, BEUGNON Maxime et ELI Michel, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15** membres.

Présents : 13

Absents : 1 Alain SAVARIT excusé

Pouvoirs : 1 Bastien MANSENCAL donne pouvoir à Benoît CHAPPOT

Votants : 14

Désignation du secrétaire de séance : A l'unanimité M. Sébastien PLAGNE a été élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h30. Tous les membres du Conseil municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion. Le compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune observation. Signature du registre des délibérations.

I – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : FIXATION DES LIMITES

M. le Maire rappelle la délibération DCM2020/30 portant sur la délégation du Conseil municipal au Maire et dit que des limites doivent être fixées pour les délégations n°2 et n°20.

Il propose de fixer ses limites à 300 EUR et 25 000 EUR respectivement et invite son Conseil municipal à délibérer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, voix pour : 14, voix contre : 0, abstention : 0

DÉCIDE,

De confier au Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- De fixer, dans la limite de **300 EUR**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de **25 000 EUR**

Délibération 2021/17

II – PATRIMOINE : ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR ET CESSIION DE L'ANCIEN

M. le Maire informe son Conseil municipal que l'ancien tracteur RENAULT n° inventaire 2157120082 utilisé par le service technique municipal nécessite des réparations qui seraient trop onéreuses.

D'autre part, il informe son Conseil municipal que la faucheuse n° d'inventaire 2157819981 (broyeur d'accotement NICOLAS) et la tailleuse de haies BOMFORT n° d'inventaire 2157820081 ne sont plus adaptées au travail des agents du service technique.

En conséquent, la commission des ressources internes (finances) a réuni des devis pour l'achat d'un nouveau tracteur et la reprise de l'ancien tracteur, de la faucheuse et de la tailleuse de haies :

- Devis ALLIN-AGRI : 1 tracteur VALTRA d'occasion 47 000 EUR HT, 56 400 EUR TTC avec reprise de l'ancien matériel pour 23 160 EUR. Le coût net de l'opération est de 33 240 EUR.
- Devis CHAMBON : 1 tracteur NEW HOLLAND d'occasion 41 500 EUR HT, 49 800 EUR TTC avec reprise de l'ancien matériel pour 11 000 EUR. Le coût net de l'opération est de 36 600 EUR.

Après étude de ces devis, la commission ressources internes propose de retenir celui d'ALLIN-AGRI et de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, voix pour : 14, voix contre : 0, abstention : 0

DÉCIDE,

- De retenir le devis n°125326 d'ALLIN-AGRI qui comprend l'achat d'un nouveau tracteur VALTRA d'une valeur de 56 400 EUR TTC et la reprise de l'ancien matériel pour une valeur de 23 160 EUR, la différence de 33 240 EUR TTC représentant le coût net de l'acquisition du nouveau tracteur
- De recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense

Dit que les crédits nécessaires seront ouverts par décision modificative à l'opération d'équipement 41, au chapitre 024 et à l'article 1641 et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération 2021/18

III – EMPRUNTS

M. le Maire rappelle à son Conseil municipal la délibération DCM2021/15 portant acquisition d'un terrain cadastré AB335 avec recours à l'emprunt et la délibération DCM2021/18 portant achat d'un nouveau tracteur avec recours à l'emprunt.

La commission des ressources internes (finances) a réuni les propositions de deux établissements bancaires :

Pour l'achat du tracteur :

Banque	Montant	Durée en mois	Taux	Remboursement	Echéances (EUR)	Coût global (EUR)
CREDIT AGRICOLE	33 000	60	0,41%	Trimestriel	1 667,82	33 356,31
CAISSE D'EPARGNE	33 000	84	0,55 %	Trimestriel	1 202,21	33 662,01
CAISSE D'EPARGNE	33 000	84	0,64%	Trimestriel	1 206,11	33 771,08

Pour l'achat du terrain :

Banque	Montant	Durée en mois	Taux	Remboursement	Echéances (EUR)	Coût global (EUR)
CREDIT AGRICOLE	165 000	180	0,96%	Trimestriel	2 956,04	177 362,60
CAISSE D'EPARGNE	165 000	216	1,06%	Trimestriel	2 520,27	181 459,13
	165 000	240	1,12%	Trimestriel	2 304,99	184 399,27
CAISSE D'EPARGNE	167 000	180	0,91%	Trimestriel	2 980,78	178 846,80

Après étude de ces devis, la commission ressources internes propose de retenir les propositions du Crédit Agricole, celle sur 7 ans pour le tracteur et celle sur 18 ans pour le terrain et **M. le Maire** invite son Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, voix pour : 14, voix contre : 0, abstention : 0

DÉCIDE,

- De souscrire un emprunt de 33 000 EUR sur 7 ans auprès du Crédit Agricole au taux de 0,55 % avec remboursements trimestriels de 1 202,21 EUR,
- De souscrire un emprunt de 165 000 EUR sur 18 ans auprès du Crédit Agricole au taux de 1,06 % avec remboursements trimestriels de 2 520,27 EUR

Et dit que les crédits seront ouverts par décision modificative aux articles 1641 et 66111, et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération 2021/19

IV – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET

M. le Maire informe son Conseil municipal que la commission ressources internes (finances) s'est réunie afin de préparer la décision modificative budgétaire ci-dessous intitulées Opérations patrimoniales et emprunts et qui permet de voter les crédits relatifs aux décisions de patrimoine et d'emprunts prises au préalable :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) – opérations	Montant	Article (chap.) – opérations	Montant
1641(16) : annuités des emprunts (capital)	+4 500	021 (021) : virement de la section fonctionnement	+4 500
2111 (21) – 53 : achat terrain	+166 500	024 (024) : produits des cessions de l'ancien matériel de l'atelier	+23 160
21571 (21) – 41 : achat tracteur	+56 400	1641 (16) – 41 : emprunts tracteur	+33 000
21578 (21) – 41 : autre matériel et outillage de voirie	-1 740	1641 (16) – 53 : emprunts terrain	+165 000
	225 660		225 660

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) – opérations	Montant	Article (chap.) – opérations	Montant
023 (023) : virement à la section d'investissement	+4 500		
60636 (011) : vêtements de travail	-550		
65541 (65) : contribution au SIVOM	-4 500		
66111 (66) : intérêts emprunts	+550		
	0		0
Total dépenses	225 660	Total recettes	225 660

M. le Maire invite son Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°1.

Délibération 2021/20

V – DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe son Conseil municipal des décisions relevant de sa délégation du conseil qu'il a prises

DATE	N°	OBJET
11/05/2021	2021/020	Signature du compromis de vente pour l'acquisition du terrain cadastré AB335
01/06/2021	2021/021	Convention d'honoraires avec un cabinet d'avocats (contrat JURIPACTE) dans l'affaire qui oppose la mairie à Maisons IDEOZ
01/06/2011	2021/022	Renonciation DPU de la parcelle cadastrée ZE47 au Courdeault
01/06/2021	2021/023	Renonciation DPU des parcelles cadastrées AB15, 16, 17, 18, 22, 205, 292, 293,319 et ZL15, 166 rue de la panification et au fief Lorias

VIII – DIVERS

M. le Maire et ses conseillers informent le Conseil municipal des points suivants :

- organisation des prochaines élections départementales et régionales
- fête du 14 juillet
- Territoire zéro chômeur – CDC
- INRA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Emargement :

Philippe BODET

Roxane GRIMAUD

Benoît CHAPOT

Céline FEVRE

Samuel JAFFRE

Sébastien PLAGNE

Amélie DEBENAIS

Patrick FONTAINE

Guillaume VERBIESE

Julien CEYRAL

Alain SAVARIT

Anais MACHET

excusé

Maxime BEUGNON

P/o Bastien MANSENCAL, Benoît
CHAPOT

Michel ELI
